

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

*Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information*

*Affaire suivie par la Cellule Contrôle  
Tél : 01.71.75.82.75*

Paris, le 16 AVR. 2010  
N° 946 ANSSI/SR

**Le directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information**

à

**Monsieur le directeur de la société Cisco Systems France  
11 rue Camille Desmoulins  
92782 Issy-les-Moulineaux Cedex  
(à l'attention de Mme Eliane Masser)**

Objet : Classement d'un moyen de cryptologie.

Référence : Votre déclaration relative aux moyens de cryptologie **Cisco WIP3xx IP Phone Series, Cisco SPA 5xx Wireless IP Phone Series et Cisco SPA 5xx Wired IP Phone Series**, enregistrée sous le numéro **1003080**.


Monsieur le directeur,

J'atteste par la présente que les moyens de cryptologie désignés dans votre déclaration en référence relèvent de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert vers un État membre de la Communauté européenne et d'exportation vers un État tiers de ces moyens de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ces moyens de cryptologie ou une recommandation de la part de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Recevez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Ivan MAXIMOFF  
Chargé de mission  
Responsable des contrôles de la cryptologie